



**MSFE2MC**  
2024 - 2025

## MSFE2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### **Introduction**

Le nouveau programme de Master de spécialisation en formation d'enseignants (MSFE2MC) s'adresse aux formateur-trices en formation d'enseignant-es. Ce programme est organisé en co-diplômation par l'UCLouvain et trois hautes écoles partenaires (EPHEC-

## MSFE2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

#### Vision du diplômé

Ce Master de spécialisation de 60 crédits vise à former les formateurs ou formatrices d'enseignant-e-s qui possèdent une expérience en formation d'enseignant-es . Conçu autour de deux axes de formation, de 30 crédits chacun, il s'inscrit dans la visée du SoTL (Scholarship of Teaching and Learning), mettant deux dimensions au centre de la formation :

- Une dimension « pratiques professionnelles » : elle vise l'analyse et la description des pratiques professionnelles en formation d'enseignant-es, qui sera au coeur de la première activité de synthèse (permettant d'évaluer les 30 crédits de l'axe 1) ;

•

L'ensemble de la formation implique donc une trentaine de jours de formation pour 60 crédits (16 à 18 jours pour l'axe 1 et 13 à 15 jours pour l'axe 2).

## MSFE2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

#### Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

#### o Axe 1 - Analyse des pratiques (30 crédits)

○ LMSFE3101	Pédagogie de l'enseignement supérieur	Mariane Frenay Pascale Wouters	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LMSFE3102	Méthodologie de la formation initiale des enseignants I		FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LMSFE3103			

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.



« Les titulaires d'un master tel que défini à l'article 54, 3°, ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignement si ce master est à finalité didactique ou s'il est complété par le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur obtenu dans le cadre du décret du 8 février 2001 définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou obtenu dans le cadre d'une législation antérieure ».

Étant donné que cette formation est fondée sur la pratique professionnelle de l'étudiant-e (axe 1) et que celle-ci sera nécessaire à la dimension empirique à réaliser pour l'axe 2, il est vivement recommandé que les candidat-es à ce master possèdent une expérience en formation d'enseignant-es.

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Selon le Décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants :

« Article 48. - § 1er. Les membres du personnel, chargés, dans une Haute Ecole ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale, des unités d'enseignement relevant des axes 3, 4 et 6 définis à l'article 19, alinéa 1<sup>er</sup>, ainsi que de l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques et visant des matières qui seront enseignées par le futur enseignant, sont titulaires d'un master de spécialisation, tel que défini à l'article 15, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 47°, du décret Paysage, en formation d'enseignants.

Le master de spécialisation en formation d'enseignants doit être obtenu dans les six ans à dater de la première désignation dans une fonction pour laquelle ce master est exigé. Au-delà de cette période, le membre du personnel ne peut plus être désigné dans cette même fonction ou dans une fonction soumise aux mêmes exigences.

Dans le cas de l'extension ou du changement d'attribution d'un membre du personnel, l'exigence d'obtention du master de spécialisation en formation d'enseignants ne porte que sur les attributions décrites au 1<sup>er</sup> alinéa.

§ 2. Les détenteurs du master de spécialisation en formation d'enseignants sont réputés titulaires du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur de Promotion sociale défini par le décret du 17 juillet 2002. »

## PÉDAGOGIE

Visant le développement professionnel de formateurs ou formatrices d'enseignant-es au sein d'établissements d'enseignement supérieur, les différentes UE sont conçues pour soutenir la réalisation des deux travaux de synthèse, clôturant chaque axe de la formation (portfolio d'analyse de pratiques et mémoire). A cette fin, les séances des unités d'enseignement s'appuieront sur la lecture de textes de base, viseront l'appropriation de cadres théoriques en collectif, avec le soutien des enseignant-es du programme et par les interactions avec les pairs. Il s'agira donc – à partir de la description et de l'analyse de ses pratiques – de finaliser un projet de mémoire, qui visera l'amélioration de celles-ci en réalisant une recherche appliquée dans son environnement professionnel. Des outils et grilles d'analyse théoriques seront ainsi proposés et travaillés, pour que chacune et chacun puissent s'en saisir pour ce travail.

En cohérence avec l'approche du SoTL, la production visée par le mémoire sera double : une production écrite, pouvant prendre la forme d'un article de recherche, par exemple et une présentation orale, visant la diffusion du résultat de son travail à d'autres enseignant-es de l'enseignement supérieur, soit au sein de son établissement, soit dans le cadre d'événements de diffusion des pratiques ou de recherches.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

L'évaluation certificative du programme repose sur deux travaux de synthèse à réaliser (axe 1 : portfolio d'analyse des pratiques ; axe 2 : mémoire). Des évaluations formatives dans l'élaboration de ces productions seront assurées dans le cadre des séminaires associés à chacun des axes.

## GESTION ET CONTACTS

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/EDUC

Faculté des sciences de l'éducation (EDUC)

Secteur des sciences humaines (SSH)

EDUC

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Mandat(s)

- Directrice administrative de faculté : Catherine Fraikin

Commission(s) de programme

- Ecole de formation des formateurs du supérieur (FOSU)

Responsable académique du programme: [Mariane Frenay](#)

Jury

- Présidente du jury: [Mariane Frenay](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Emmanuelle Druart](#)